



Madame Catherine COLONNA
Ministre de l'Europe et des
Affaires étrangères

Paris, le 4 janvier 2024

Olivier CADIC

SENATEUR DES FRANÇAIS
ETABLIS HORS DE FRANCE

*Vice-Président
de la Commission
des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées*

*Président du Groupe
interparlementaire d'amitié
France – Pays du Golfe*

*Président de l'Association nationale
des Écoles françaises à l'étranger
(ANEFE)*

*Administrateur
de l'Institut français*

*Administrateur
de Wordskills Lyon 2024*

Madame la Ministre,

Dans le prolongement de mon intervention au Sénat lors des questions au gouvernement du 20 décembre 2023, j'ai le regret de vous informer que les autorités de Hong Kong cherchent désormais à mettre en cause des ressortissants étrangers dans le procès de Jimmy Lai.

M. Lai, ancien propriétaire du journal Apple Daily, aujourd'hui disparu, est l'un des défenseurs de la démocratie les plus connus de Hong Kong.

Il est également citoyen britannique et titulaire d'un passeport britannique.

Il est accusé de complot en vue de produire des publications séditeuses et de collusion avec des forces étrangères, et est jugé en vertu de la loi sur la sécurité nationale (NSL), largement condamnée, imposée par Pékin.

Parmi les co-conspirateurs figurent deux membres du secrétariat de l'Alliance interparlementaire sur la Chine (IPAC). Ce réseau rassemble désormais plus de 350 législateurs multi-partis, élus de 33 pays sur cinq continents.

Luke de Pulford et Shiori Yamao (aujourd'hui Kanno), directeur exécutif de l'IPAC et directeur du Japon, sont nommés aux côtés du financier britannique d'origine américaine Bill Browder et du militant exilé de Hong Kong Finn Lau.

Il s'agit d'un acte extraordinaire d'atteinte extra territoriale et d'une violation inacceptable des droits des citoyens étrangers.

M. Lai n'a pas été impliqué – directement ou indirectement – de quelque manière que ce soit dans le travail de l'IPAC. Mais, s'il l'avait été, nous ne l'aurions pas caché, bien au contraire.

La Chine et Hong Kong investissent massivement dans la réécriture du récit autour des manifestations en faveur de la démocratie en 2019, afin de justifier les mesures visant à aligner Hong Kong sur la politique exercée en Chine continentale.

Le déclin du système juridique de Hong Kong a été tragique. Nous observons la transformation d'une juridiction de common law admirée en un outil répressif au service de l'État.

Les abus signalés contre l'ancien webmaster de l'IPAC, Andy Li, dans la prison de Shenzhen, et son témoignage attendu lors du procès de Jimmy Lai le confirmeront.

On ne peut plus affirmer de manière crédible que l'État de droit peut être invoqué à Hong Kong, lorsque l'on s'appuie sur des témoignages forcés pour poursuivre des innocents.

Nous devons réorienter nos politiques à l'égard de la Chine en conséquence.

Madame la ministre, dans l'exercice de nos libertés fondamentales, nous n'avons pas de comptes à rendre au Parti communiste chinois.

Nous pensons que nos gouvernements doivent exprimer dans un langage que le PCC comprend que nous ne tolérerons pas l'exportation de l'oppression de Pékin, ni le ciblage de nos propres citoyens étrangers.

Les membres de l'IPAC vous prient bien vouloir prendre en compte leur déclaration et les recommandations ci-jointes.

Si nous voulons mettre un terme aux provocations et aux atteintes à la souveraineté des états par Pékin, nous devons agir, de concert avec nos alliés, et agir maintenant.

Je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes respectueuses salutations.



Olivier CADIC